

1. *Débitrice:* **Telmat SA**, Rue des Jordils 40, 1025 **St-Sulpice**

2. *Déclaration de faillite:* 08.04.2002

3. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 25.05.2002

4. *Avance de frais:* CHF 4'000

Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.

5. *Remarques:* but: commerce de tous biens et services, ainsi que tout développement dans le domaine de la télématique, à l'exception des affaires immobilières

Office des faillites de Morges

1110 Morges

(00464414)